

ÉQUIVALENCES ENTRE LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS

FRANCE 

QUÉBEC 

Cheminement technique/ professionnel	Cheminement général	Année d'études universitaires	Cheminement général	Cheminement technique/ professionnel
	Doctorat	8	Doctorat	
		7		
		6		
	Master	5	Maîtrise	
		4		
	Licence	3	Baccalauréat	
Diplôme universitaire de technologie (DUT) ¹ Brevet de technicien supérieur (BTS) ²		2		
		1		
Terminale (Baccalauréat professionnel) ³	Terminale (Baccalauréat général ou technologique)		Diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire	Diplôme d'études collégiales (DEC) technique

¹ Les détenteurs d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) sont admissibles aux programmes de 2e cycle (maîtrise) selon la qualité de leur dossier scolaire et la correspondance entre leur acquis et ceux à obtenir à l'UQAR, conditionnellement à la réussite d'une propédeutique (scolarité préparatoire) d'une année à l'UQAR.

Ils peuvent aussi se voir reconnaître jusqu'à 30 crédits dans un programme de baccalauréat à l'UQAR selon la qualité de leur dossier scolaire et la correspondance entre leur acquis et ceux à obtenir à l'UQAR.

² Les diplômés d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) sont admissibles, en première année, aux programmes de baccalauréat à l'UQAR.

³ Les détenteurs d'un baccalauréat professionnel ne sont pas admissibles aux programmes de premier cycle à l'UQAR.